HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

DÉVELOPPEMENT DURABLE AMÉNAGEMENT DU FONCIER ET AGRICULTURE

Chiffres clés 2021

STOCK FONCIER
9 486 hectares
au 31 décembre 2021

ACQUISIONS FONCIERE
1 988
hectares

DEVELOPPEMENT PISTES CYCLABLES
358
millions FCFP

SOUTIEN AU SUIVI DES ECOSYSTEMES
24
millions FCFP

A travers les financements accordés aux entreprises, aux collectivités, aux agriculteurs et aux associations, l'Etat souhaite promouvoir une croissance économique, sociale, créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement.

L'aménagement foncier du territoire

Créée en 1988 au lendemain des accords de Matignon-Oudinot, l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) est l'opérateur de la réforme foncière en Nouvelle-Calédonie. Sa mission se décline en plusieurs axes :

L'acquisition et l'attribution de terres, en vue de satisfaire des revendications exprimées au titre du lien à la terre. Les attributions en terres coutumières ont lieu principalement au bénéfice de groupements de droit particulier local (GDPL) et ponctuellement, directement aux tribus. Sur les 500 000 hectares environ de terres coutumières (27 % de la Nouvelle-Calédonie), 100 000 ont été attribués par l'ADRAF depuis sa création.

Le montant total des acquisitions de l'ADRAF sur financement de l'État s'élève en 33 ans après de 3 milliards FCFP pour 41 000 hectares de terres. En 2021, 9 propriétés (1 988 hectares) ont été acquises pour une valeur de 277 millions FCFP, 799 hectares ont été attribués. Le stock foncier (9 486 hectares) de l'ADRAF a augmenté en 2021 de plus de 26 % par rapport à l'année précédente.

L'accompagnement pour l'aménagement foncier et l'expertise foncière. Afin de valoriser et développer les terres coutumières, l'ADRAF accompagne les attributaires pour toutes les questions liées à l'organisation interne (mise à disposition, locations, définition parcellaires, gestion des conflits fonciers…) des groupements de droit particulier local (GDPL) et des espaces fonciers attribués.

L'appui au monde agricole

La direction de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) exerce des missions pour la Nouvelle-Calédonie et l'État. Elle a vocation à aider les acteurs locaux à mettre en œuvre leur politique d'aménagement du territoire et de l'agriculture. Dans le domaine de l'environnement, la DAFE intervient sous forme d'appui financier, d'expertise technique et réglementaire des acteurs locaux afin de mettre en œuvre les engagements internationaux de la France pour la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et des habitats (Ramsar - convention sur les zones humides, UNESCO, CDB…) et la conservation des espèces et des espaces (plan d'action Tortue…).

Plus de 382 millions FCFP sont dédiés pour soutenir des projets de créations d'axes cyclables au sein des collectivités locales (358 M FCFP), et des actions d'amélioration des connaissances (migration des baleines) et de suivi des écosystèmes tels que les récifs coralliens (24 M FCFP).

HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

DÉVELOPPEMENT DURABLE AMÉNAGEMENT DU FONCIER ET AGRICULTURE

Chiffres clés 2021

DOTATION INSTALLATION AGRICULTURE
58,5 millions FCFP jusqu'en 2027

ADEME SUBVENTIONS
265 millions FCFP

OFB SUBVENTIONS
42 millions FCFP pour la restauration des milieux terrestre et humides

La DAFE gère également la dotation à l'installation en agriculture (DIA) qui est une aide à la trésorerie pour soutenir financièrement la création d'une exploitation agricole au cours des premières années. La DIA bénéficie actuellement à 10 % des jeunes exploitants agricoles s'installant chaque année. En 2021, compte tenu du contexte sanitaire seuls 3 agriculteurs ont pu bénéficier de ce dispositif. La DAFE gère actuellement 41 dossiers dont les derniers engagements courent jusqu'en 2027 pour un montant prévisionnel de 58.50 millions FCFP.

Dans le cadre des contrats de développement (CD) État/collectivités territoriales, la DAFE est le service instructeur pour le compte du Haut-commissariat de la république en Nouvelle-Calédonie des dossiers d'opérations d'investissement dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement, l'agriculture et l'environnement. Dans le cadre des avenants 2020 et 2021, la DAFE a pris en charge l'instruction d'une vingtaine d'opérations supplémentaires (soit un total de 69 opérations : parc de la mer de corail et barrage hydraulique de la Dumbéa pour la Nouvelle-Calédonie, parc de la côte Oubliée et plan feux de forêts pour la province Sud, jardins agricole pour l'insertion à Lifou et restructuration filière coprah à Ouvéa pour la province des Iles Loyauté...).

Le développement durable

L'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) intervient dans les domaines de l'énergie, de l'air, de l'économie circulaire, du gaspillage alimentaire, des déchets, ou encore des sols. Elle est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. L'ADEME apporte son soutien technique et financier aux différents acteurs locaux (collectivités, entreprises, chambres consulaires et les associations.
Le budget d'intervention de l'ADEME est de 265 millions FCFP en 2021.

43 projets au titre de l'énergie et 54 au titre des déchets/environnement ont été cofinancés en 2021.

L'Office français de la biodiversité (OFB) a pour objectif de protéger et restaurer la biodiversité. S'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, il contribue à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique.

En Nouvelle-Calédonie, l'OFB accompagne les provinces et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs politiques publiques environnementales.

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de l'appel à projets « Atlas de Biodiversité Communal », deux projets déposés par la commune de Paita et par l'association Hô-üt ont été retenus au niveau national. De plus, 5 projets ont été financés pour un montant global de 42 millions FCFP dans le cadre de la restauration des milieux terrestres et des milieux humides en 2021.